

Joanna GÓRNIKIEWICZ

Uniwersytet Jagielloński

joanna.gornikiewicz@uj.edu.pl

**UN MOT (MÊME PAS ?), DEUX MOTS... UNE PHRASE ?
LE PROBLÈME DE LA DÉFINITION
ET DE L'ÉLÉMENT CENTRAL DANS LA PHRASE
(PERSPECTIVE CONTRASTIVE POLONO-FRANÇAISE)**

Les locuteurs natifs d'une langue donnée savent intuitivement ce qui dans leur langue constitue une phrase achevée, bien formée. Mais dès qu'il s'agit de définir la notion, les difficultés s'accumulent... Saloni et Świdziński (2012 : 34) résument la situation sur un ton léger en proposant de reprendre le définissant (*definiens*) de l'entrée *cheval* de l'encyclopédie *Nowe Ateny* de Chmielowski (1745 : 229) : « Koń jaki jest każdy widzi » – Le cheval, comment est-il ? Chacun peut le voir... Et la phrase alors ? Chacun sait comment elle est... Ça ressemble à une plaisanterie mais ce n'est pas le cas. Certes, la définition est illusoire. Cependant il n'en demeure pas moins qu'elle est communicativement pertinente. Elle signale que la dénotation du terme est bien connue quoiqu'elle échappe à toute tentative de formalisation sous forme d'une paraphrase définitoire. Ce refus de définir l'objet d'analyse a même trouvé un fondement dans l'une des plus influentes théories linguistiques du siècle dernier – la grammaire générative-transformationnelle. Selon ses adeptes, la notion de phrase doit être tenue pour « un terme primitif, non défini, de la théorie » (Ruwet 1967 : 366, note 5). Cette indétermination s'explique par l'une des notions clés de l'approche – la notion de compétence.

Toutefois, les grammairiens, dans leur majorité, ont cru et croient toujours fermement que la phrase peut et doit être définie. Selon Meillet (1908 : 320), « à un point de vue purement linguistique et abstraction faite de toute considération de logique ou de psychologie, une phrase peut être définie (...) ». Pour les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*,

une connaissance intuitive du concept de phrase n'est pas incompatible avec la rigueur d'une analyse méthodique (Riegel et al. 2009 : 201). Les travaux qui recensent des dizaines, voire des centaines de définitions¹ sont la preuve tangible que les chercheurs n'ont pas chômé. Et quant aux critères, ils en ont évoqué toute une farandole... (cf. Saloni et Świdziński 2012 : 35–40, Wilmet 1998 : 444).

Dans la présente contribution, nous nous proposons de voir quels sont les critères retenus et comment est définie la phrase dans les ouvrages de référence français et polonais. Ensuite, nous aborderons le problème de l'élément central auquel elle est oui ou non réductible. Ainsi pourrions-nous nous prononcer sur sa forme minimale dans les deux langues. Les grammaires françaises constitueront le point de départ et l'objet principal de l'analyse laquelle sera complétée par des remarques et des renvois vers les approches polonaises choisies.

METTRE À L'HONNEUR LA FONCTION COMMUNICATIVE

Le point de départ de la réflexion ne peut pas être autre que la définition donnée par la bible des amoureux de la langue française, *Le Bon Usage*, où on lit :

La phrase est l'unité de communication linguistique, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas être subdivisée en deux ou plusieurs suites (phoniques ou graphiques) constituant chacune un acte de communication linguistique (Grevisse-Goosse 2011, § 211).

Les auteurs² jugent leur définition assez proche de celle de Bloomfield (que le linguiste américain, comme le remarque Touratier [1980 : 16] a reprise à Meillet [1908 : 320]) :

Chaque phrase [d'un énoncé] est une forme linguistique indépendante, qui n'est pas incluse dans une forme linguistique plus large en vertu d'une construction grammaticale quelconque (Bloomfield 1970 : 161–162)³.

¹ Par exemple Klemensiewicz (1963), les travaux allemands de Ries (1921) et de Seidel (1935) (cf. Touratier 1980 : 16).

² Ou plutôt l'auteur car après la mort de Grevisse, l'incontournable grammaire de la langue française est régulièrement revisitée par Goosse.

³ Each sentence [in any utterance] is an independent linguistic form, not included by virtue of any grammatical construction in any larger linguistic form (Bloomfield 1933/1982 : 170).

Mais ces définitions, sont-elles vraiment si proches ? Passons au crible leurs composantes.

Selon Grevisse-Goosse :

– la phrase constitue un acte de communication linguistique ; elle n'est donc pas considérée comme une entité abstraite mais relève du discours. D'ailleurs, les auteurs le confirment eux-mêmes en écrivant : « Certains donnent à énoncé le sens que nous donnons à phrase » (§ 211, R3). En linguistique polonaise, un tel point de vue est bien attesté en syntaxe traditionnelle toujours bien présente dans l'enseignement scolaire (Klemensiewicz [1969 : 5, 1963/1971 : 110] parle de l'intention communicative et élit comme catégorie de base de l'analyse syntaxique l'énoncé – pl. *wypowiedzenie*⁴) ainsi que dans certaines approches plus récentes (Grzegorzczkowska 2012 : 12–13, Saloni et Świdziński 2012 : 41)⁵.

– la phrase ne peut pas être subdivisée ce qui en fait l'unité minimale de la communication. En aval, on ne retrouvera que des éléments inaptes à constituer tout seuls un acte de communication linguistique : groupes, morphèmes, phonèmes.

Cette définition, ouvertement communicative ou énonciative, est proche d'une première définition proposée par un autre ouvrage de référence sur la grammaire française, à savoir la *Grammaire méthodique du français*, définition affinée au fil de la réflexion menée par les auteurs selon le principe qu'ils prônent, celui d'une analyse méthodique rigoureuse :

Une phrase est une séquence de mots que tout sujet parlant non seulement est capable de produire et d'interpréter, mais dont il sent aussi intuitivement l'unité et les limites (Riegel et al. 2009 : 201).

Les mots clés *produire* (se poser en énonciateur) et *interpréter* (se poser en récepteur et co-énonciateur) renvoient directement au schéma jakobsonien de communication. Le processus implique l'instauration d'un système de coréférences garantissant aux participants à l'acte de communication, la construction d'un monde commun. Un petit supplément

⁴ Voir aussi Jodłowski (1976 : 35).

⁵ Certes, il y a aussi d'autres approches. Bobrowski (2005 : 82–83), dans son modèle génératif, choisit comme catégorie de base la phrase linguistique (*zdanie językoznawcze*), une phrase qu'un locuteur natif, en s'appuyant sur sa compétence, pourra considérer comme complète ; celle qui est interprétable en dehors du co(n)texte.

d'information par rapport à la définition grevissienne : la phrase est une séquence de mots. Serait-elle construite d'au moins deux éléments ? Nous y reviendrons. Quant au ressenti de l'unité et la reconnaissance intuitive des limites, ces critères, tout en étant compatibles avec l'impossibilité d'une subdivision quelconque, sont plus informatifs. C'est d'autant plus vrai qu'il peut s'agir aussi bien des limites initiale et finale marquant le début et la fin d'une phrase que de ses limites inférieure et supérieure lesquelles permettent de séparer ce qui est encore une phrase de ce qui n'en est plus une (cf. Wilmet 1998 : 443–446). Ces critères, sans équivaloir au critère d'autonomie mis à l'honneur par Bloomfield⁶, en constituent la condition sine qua non et s'inscrivent bien dans sa conception de phrase comme unité maximale de la syntaxe.

La définition de Grevisse-Goosse se démarque, selon nous, de celle de Bloomfield sur trois points :

– Premièrement, le problème d'autonomie n'est pas évoqué dans *Le Bon Usage* puisque les auteurs sont conscients que certains phénomènes ne trouveront pas leur explication dans le cadre de la phrase (cf. aussi Gobbe 1980 : 92–93, Saloni et Świdziński 2012 : 38). Toutefois, comme le soulignent les auteurs de la *Grammaire méthodique*, « ces rapports (...) n'infirmen en rien le principe selon lequel la phrase constitue un domaine au-delà duquel les règles de la combinaison proprement hiérarchique et rectionnelle ne jouent plus » (p. 204)⁷.

– Deuxièmement, les deux définitions renvoient à des niveaux d'analyse différents : l'énonciation chez Grevisse-Goosse avec la phrase comme unité minimale et la syntaxe chez Bloomfield pour qui elle constitue l'unité supérieure. Les définitions qui présentent la phrase comme une construction bâtie, conformément à des règles grammaticales, d'éléments de niveau inférieur développent la définition bloomfieldienne (p. ex. Gardes-Tamine 1998 : 10 ; voir aussi la conception « architecturale » de la phrase de Riegel et al. 2009 : 203).

⁶ Cf. la position absolue de Bloomfield (1933/1984 : 170).

⁷ En amont, il y a le texte (Adam 1975 : 195), le discours (Gardes-Tamine 1998 : 10), bâti des phrases qui s'enchaînent. D'éventuelles contraintes qui s'imposent au niveau textuel ne sont pas d'ordre syntaxique mais concernent la référence, la structure thématique, les relations logico-sémantiques, le type de texte, etc. Toutefois, la séparation nette de la grammaire de la phrase d'une grammaire de texte ne doit pas faire perdre de vue la complémentarité réciproque des deux plans (cf. Gobbe 1980 : 93).

LE SENS, UN INGRÉDIENT NÉCESSAIRE ?

La phrase est l'unité de communication linguistique, tout sujet parlant est capable de l'interpréter... Doit-elle donc forcément être dotée d'un sens ? Il est vrai que la question du sens est importante pour plus d'un grammairien au point, pour certains, d'en faire le critère définitoire. Ainsi retrouve-t-on une définition purement sémantique dans la *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui* de Mauger :

Une phrase est l'expression plus ou moins complexe, mais offrant un sens plus ou moins complet, d'une pensée, d'un sentiment, d'une volonté (Mauger 1968 : 2).

ou chez Deloffre dans sa *Phrase française* où l'accent est mis sur la complétude sémantique :

La phrase est le plus petit énoncé offrant un sens complet (Deloffre 1979 : 15).

Si ce critère n'est pas communément admis, les grammairiens l'évoquent souvent afin d'en démontrer les limites. Et, il faut se rendre à l'évidence, ceux qui y recourent ressentent le besoin d'évoquer d'autres caractéristiques. Aussi Mauger enrichit-il sa définition de critères syntaxiques de façon indirecte, à travers la notion de proposition, élue comme unité à la place de la phrase. Deloffre jugera sa propre tentative de vague et invoquera un critère pragmatique : l'intonation qui sous sa forme fermée est le reflet immédiat de la structure de la phrase (voir aussi la définition affinée de Riegel et al. 2009 ; Grzegorzycowa 2012 : 13, 90).

Quels sont les points faibles des définitions sémantiques ? On leur reproche leur caractère circulaire (le critère de complétude sémantique difficilement perceptible par intuition reste indéfini), on dénonce la possibilité pour le sujet parlant d'exprimer le même contenu en une, deux, voire plusieurs phrases. Quant aux éléments indispensables pour qu'une phrase soit perçue comme sémantiquement complète, Berrendon (2002 : 24–25) nous a montré que les chercheurs étaient loin d'avoir un avis unanime sur la question...

Outre le caractère problématique de complétude, il y a celui des limites entre ce qui est sémantique et ce qui ne l'est pas. Et celles-ci sont parfois bien mouvantes (cf. degrés d'asémantisme de Gobbe 1980 : 100).

Entre une phrase qui reflète la réalité et une phrase asémantique, celle « qui ne veut rien dire » et que les linguistes prennent plaisir à créer pour faire ressortir la différence entre le plan structural (Tesnière) ou la notion de grammaticalité (Chomsky) et le plan sémantique, on retrouvera tout un éventail de phrases fausses, absurdes ou incompréhensibles pour différentes raisons. Ces suites restent des phrases du moment « qu’elles respectent les règles essentielles de la syntaxe et de la morphologie françaises » (Grevisse-Goosse 2011, § 211 b).

LA SYNTAXE

Cette restriction faite par les auteurs du *Bon Usage* ainsi que notre bref parcours de quelques définitions et critères définitoires mènent à cette conclusion : quelle que soit la définition proposée, si l’on veut disposer d’un critère vraiment opératoire, permettant de séparer les (bonnes) phrases de la mauvaise graine, ce critère doit être d’ordre syntaxique. Et les grammairiens, bon gré mal gré, se voient à un certain moment obligés d’y recourir. Il serait d’ailleurs étonnant qu’il n’en soit pas ainsi, vu que la phrase est l’unité de base et, aujourd’hui encore, l’objet premier d’études de cette discipline.

On retrouve une conjonction de critères sémantico-syntaxiques par exemple dans la définition de *La nouvelle grammaire du français* :

Les phrases sont des suites de mots ordonnés d’une certaine manière, qui entretiennent entre eux certaines relations, c’est-à-dire qui correspondent à certaines règles de grammaire et qui ont un certain sens (Dubois, Lagane 1973 : 14).

Certain... c’est un peu... peu précis. Mais quoi qu’il en soit, la phrase n’est pas vue comme un assemblage quelconque de signes, une simple juxtaposition de mots interchangeable mais comme un ensemble construit et cohérent. Dans cet ensemble, les signes s’organisent les uns par rapport aux autres (ordre linéaire) et exercent les uns par rapport aux autres des fonctions (ordre hiérarchique), exigence que les auteurs de la *Grammaire du français classique et moderne* ont eu le mérite d’explicitier sous la première des trois conditions énumérées :

Un énoncé constitue une phrase quand il satisfait aux conditions suivantes :

1. Le ou les mots qui composent l'énoncé doivent être des termes, c'est-à-dire qu'ils doivent assumer une fonction [...] (Wagner et Pinchon 1988, § 585).

La phrase est une unité structurale, elle a une forme. Mais, et on le voit bien chez Dubois et Lagane, elle constitue en même temps une unité sémantique. Rien d'étonnant si sa fonction principale est communicative. Elle permet la transmission des idées, des pensées (Saloni et Świdziński 2012 : 20). Ainsi est-il possible d'établir un parallélisme (mais non pas une identité) entre la phrase et la conception saussurienne du signe linguistique, comme le proposent Gobbe (1980 : 98) ou Saloni et Świdziński (2012 : 30–31). Le schéma ci-dessous emprunté à Gobbe montre le caractère biface de la phrase :

$$\text{Signe} = \frac{\text{signifiant}}{\text{signifié}} \text{ et Phrase} = \frac{\text{unité structurale}}{\text{unité sémantique}}$$

Pour qu'une interprétation quelconque soit envisageable, les informations provenant des deux plans sont nécessaires. Et pour s'en convaincre, il suffit de penser aux phrases asémantiques (p. ex. *Le silence vertébral indispose la voile licite*, Tesnière 1976 : 42), à l'ambiguïté structurale (p. ex. *Król kazał myć się – Le roi a ordonné de se laver*, Bobrowski 2005 : 94) ou aux exemples qui sous une apparence identique, cachent des rôles sémantiques différents (p. ex. *J'ai fait faire un veston à mon tailleur* vs *J'ai fait faire un veston à mon fils*, Ruwet 1967 : 56).

L'évocation du plan structural nous mène droit à la définition (affinée) proposée dans la *Grammaire méthodique*. Les auteurs la qualifient d'associative, puisqu'elle est basée sur une conjonction de caractéristiques dont les deux premières sont syntaxiques :

1. La phrase constitue l'unité de niveau supérieur d'un type de construction hiérarchique du discours, susceptible d'être décrite au moyen d'un ensemble de règles morfo-syntaxiques et rectionnelles ;
2. La phrase est formée de constituants (elle est construite) sans être elle-même un constituant (elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme) (Riegel et al. 2009 : 203).

On y reconnaîtra clairement l'intuition de Bloomfield – son critère d'autonomie qui permet d'opposer *phrase* à *proposition* (cf. p. ex. Gardes-Tamine 1998 : 12)⁸.

LA FORME MINIMALE – DEUX CONCEPTIONS CONCURRENTES

La phrase est une séquence de mots, elle est formée de constituants... Mais quelle est la forme minimale de la forme propositionnelle ? La réponse n'est pas univoque car elle dépendra dans une large mesure de l'approche adoptée. Et aussi bien en linguistique française que polonaise, deux conceptions concurrentes se partagent – encore que dans des proportions différentes – les suffrages des chercheurs.

LE DICTAT DU VERBE

La première stipule qu'au sein de la phrase tous les éléments sont ordonnés autour du pivot charnière (Deloffre 1979 : 19), nœud ou sous forme élargie nucléus (Tesnière 1976 : 45, 103), opérateur, base, noyau (pour d'autres termes cf. Wilmet 1998 : 590) lequel généralement est : un verbe (Mauger 1968 : 2, Deloffre 1979 : 19), un verbe conjugué ou personnel (sujet grammatical, sinon logique est présent) (Le Querler 1994 : 64, Gardes-Tamine 1998 : 12). Certains ajoutent le présentatif. Dans cette approche, le sujet et les compléments essentiels du verbe sont présentés comme des actants par rapport au verbe⁹.

Cette conception est privilégiée en syntaxe polonaise, à commencer par l'approche traditionnelle de Klemensiewicz :

(...) trzonem informacji [w wypowiedzeniu] jest osobowa forma czasownika w zdaniu lub jakiś inny składnik w oznajmieniu (równoważniku zdania) (Klemensiewicz 1963 : 101)¹⁰.

⁸ Voir aussi Kuryłowicz (1948 : 203) ; une autre définition est présentée dans Grevisse-Gosse (2011).

⁹ Le nœud verbal [...] exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances (Tesnière 1976 : 102).

¹⁰ Le support essentiel du propos est un verbe à la forme personnelle dans la phrase ou un autre constituant dans la phrase averbale (trad. J. G.).

Mais le chercheur ne se contredit-il pas en reconnaissant en même temps qu'un énoncé peut aussi contenir le sujet (Klemensiewicz 1969 : 7), considéré comme syntaxiquement indépendant et principal dans la relation sujet-verbe ? Quant au verbe, c'est un élément subordonné mais uniquement au sujet (p. 21), le rapport étant extériorisé par la désinence verbale (cf. Kuryłowicz 1946 : 206).

Il y a certes contradiction si l'on définit l'élément central selon le critère d'(in)dépendance syntaxique à l'instar de Laskowski :

Człon konstrukcji syntaktycznej, który nie jest zależny od żadnego innego członu tej konstrukcji będziemy nazywać jej członem głównym (Laskowski 1984 : 30)¹¹.

Mais, si l'on tient compte (et c'est chose courante en linguistique polonaise, Nagórko 2000 : 244) des différences, relevées par Kuryłowicz, dans le fonctionnement du groupe syntaxique et de la proposition, différences qui ont permis d'opposer au sein de cette dernière le membre constitutif et le membre déterminé :

Le membre fondamental ou constitutif du groupe est son membre déterminé. Le membre fondamental ou constitutif de la proposition est son membre déterminant, c.-à-d. le prédicat (Kuryłowicz 1946 : 206).

La contradiction est ainsi levée. Le prédicat est le membre de la phrase qui représente une proposition dans ses rapports extérieurs. Cela explique pourquoi *Deszcz pada* peut être réduit à *Pada* mais non pas à **Deszcz*, lequel en tant que membre déterminé ne trouve pas sa raison d'être sans l'élément déterminant dans une structure dont le propre est de dire quelque chose au sujet de quelque chose ou de quelqu'un. Le rapport de détermination, à l'échelle de la phrase, est donc différent. Il permet la constitution d'une phrase (il est prédicatif). De plus, les deux éléments s'influencent mutuellement ce que l'approche traditionnelle ne met pas en relief. Le sujet, membre déterminé, transmet au verbe certaines marques

¹¹ Nous appellerons membre central, le membre d'une construction syntaxique qui ne dépend d'aucun autre membre de la même construction (trad. JG). Quant aux conditions qui garantissent le caractère syntaxiquement dépendant d'un élément donné, Laskowski en cite deux, exclusives l'une de l'autre : soit une construction peut être réduite à un élément qui constitue sa tête, soit, une construction ne peut pas être réduite à aucun de ses membres auquel cas le membre dépendant est celui qui peut être remplacé par une expression sémantiquement vide ce qui permet de saturer une position syntaxique obligatoire.

(la personne, le nombre, parfois le genre), en même temps, il se plie à ses exigences en ce qui concerne le cas grammatical. La valeur sémantique du verbe ou plutôt du groupe verbal joue également un rôle important dans la sélection du sujet (p. ex. *Prends ton temps* vs *Ça va prendre du temps*). Selon Bobrowski (2005 : 87), postuler la présence d'un rapport spécifique unissant le sujet et le verbe résulte de l'impossibilité de considérer de façon définitive l'un de ses deux éléments comme principal¹².

Dans la grammaire de Saloni et Świdziński (2012 : 45), le verbe règne en maître, au moins dans les phrases simples, soit celles qui sont construites conformément au point *a* de la définition :

Zdanie to całośćka składniowa zbudowana na jeden z dwu następujących sposobów:

- a) ukształtowana wokół centrum będącego formą finitywną czasownika lub jej ekwiwalentem dystrybucyjnym;
- b) zbudowana z dwóch zdań spojonych elementem spójnikowym (który możemy uznać za centralny).

Nous aurons encore l'occasion de revenir à la condition présentée sous *b*.

De même, dans l'approche de Karolak (1984), exposée dans la partie syntaxique de *Gramatyka współczesnego języka polskiego*, la fameuse grammaire jaune éditée par l'Académie Polonaise des Sciences, le verbe est considéré comme pivot de la structure prédicat-argument(s)¹³.

LE PARTENARIAT SUJET-VERBE

Selon la deuxième conception (chronologiquement la première), la phrase est analysée en deux constituants essentiels. Ce modèle d'analyse

¹² Toutefois, le tenant d'une autre approche traditionnelle, Jodłowski (1976 : 10, 30) se prononce ouvertement en faveur du caractère subordonné du prédicat (appartenant à la catégorie des modificateurs) vis-à-vis du sujet (appartenant à la catégorie de substrats). Dans son analyse, il s'appuie aussi bien sur les critères flexionnels (le phénomène de l'accord) que sémantiques (valeur spatiale du sujet, valeur temporelle du prédicat ; celui-ci représente sémantiquement l'entrée d'un objet de pensée à valeur spatiale dans le temps, p. 71).

¹³ Le modèle karolakien est un modèle syntaxique à base sémantique. L'auteur part du principe que le locuteur sait exactement ce qu'il veut transmettre à son interlocuteur et, fort de son savoir, il choisit la structure syntaxique adéquate. L'hypothèse de départ est que chaque phrase est dérivée d'une structure prédictive abstraite composée du prédicat et de son (ses) argument(s).

prédomine en syntaxe française. On le retrouve, certes, dans les approches générativistes et la nouvelle grammaire qui s'en inspire (p. ex. Dubois et Lagane 1973 ; Dąmbska-Prokop 1993) mais également dans *Le Bon Usage*, dans la *Grammaire méthodique*, dans la *Syntaxe du français* de Maingueneau (1996) ou encore dans le *Code du français courant*. Prenons, à titre d'exemple, la définition de la proposition (unité de groupement, phrase en tant qu'unité abstraite, opposée à la phrase, unité d'énonciation) présentée dans ledit *Code* :

La proposition [est] le groupe formé par un sujet et un verbe, et tous les mots se rapportant directement ou non au sujet et au verbe (Bonnard 1981 : 30).

Le rapport entre le verbe et le sujet est l'une des trois relations syntaxiques distinguées sur la base du critère de suppression d'un mot ou d'un groupe de mots. Il s'agit de la relation appelée *groupement de solidarité* puisque les deux éléments sont solidaires, « ils reçoivent leur fonction l'un de l'autre et dépendent l'un de l'autre » (Bonnard 1981 : 28 ; cf. aussi Grevisse-Goosse 2011, § 227). Ainsi dans *Tout le monde dort* ni **tout le monde* ni **dort* ne peuvent constituer tout seuls une phrase française.

De même selon les auteurs de la *Grammaire méthodique* (Riegel et al. 2009 : 217), la forme propositionnelle s'analyse en deux constituants immédiats – constituants majeurs de la phrase, autrement dit, elle se schématise en un groupe nominal sujet couplé avec le groupe verbal auquel elle peut parfois être réduite. Le point de vue de Grevisse-Goosse (2011, § 211 c) est moins catégorique :

La phrase est le plus souvent constituée de plusieurs mots, et notamment de deux éléments fondamentaux, le sujet et le prédicat (qui est ou qui contient ordinairement un verbe conjugué)¹⁴.

En linguistique polonaise ce modèle d'analyse a été adopté par Bobrowski (2005) et présenté dans son modèle syntaxique de la langue polonaise.

¹⁴ Ces deux éléments sont présents dans la phrase verbale énonciative (§ 227), celle qui est, de loin, la plus fréquente et sert de phrase de référence dans l'analyse des autres structures de phrases.

ET REVENONS-EN À LA COMMUNICATION...

Mais pour qu'il y ait phrase, soit un acte de communication, il faut une relation prédicative qui constitue le propre de l'existence de la communication linguistique (cf. Grzegorzczkowska 2012 : 16). Le Goffic le confirme quand il écrit :

La phrase est une séquence autonome dans laquelle un énonciateur (locuteur) met en relation deux termes, un sujet et un prédicat (Le Goffic 1993 : 1).

De même pour Bonnard (1981 : 248), on peut parler de phrases, unités d'énonciation, quand il y a un propos. Le terme de prédicat doit être compris dans son acception logique et c'est dans cette acception qu'il s'oppose au sujet, lequel se voit par conséquent redéfini. Le sujet, selon Grevisse-Goosse (2011, § 227), « représente ce dont je dis quelque chose (ce que j'affirme ou nie) », le prédicat « ce que j'en dis ». Ainsi, l'analyse de la phrase en deux catégories complémentaires peut être perçue comme conséquence ou prolongement d'une tradition logique (Maingueneau 1996 : 33)¹⁵. Mais la structure syntaxique (ou logico-grammaticale : sujet-prédicat) ne doit pas être assimilée à la structure thématique qui est d'ordre psychologique (Le Goffic 1993 : 6–7) puisque les deux analyses ne se recoupent pas toujours. D'autre part, comme le soulignent Grevisse-Goosse (2011, § 227), dans les phrases à verbe impersonnel proprement dit (*Il pleut*), il paraît difficile de soutenir que le sujet grammatical *il* représente ce dont le locuteur dit quelque chose. Le tout constitue le prédicat et permet d'asserter sur un élément de la situation extérieure (cf. verbes sans actant chez Tesnière 1972 : 106) à comparer avec l'analyse des phrases polonaises du type *Pada. Świta*, p. ex. chez Bobrowski (2005 : 141) qui postule la présence d'un groupe nominal sémantiquement vide).

Pour qu'on puisse parler de phrase, la présence d'une relation prédicative s'avère nécessaire mais elle peut être exprimée par des moyens différents : par un verbe prédicatif ou par un autre élément et une modalité d'énonciation, dans le cas des phrases averbales.

¹⁵ Opposition que refuse explicitement Tesnière (1976 : 103).

ET AU PIVOT...

Pour ce qui est des phrases averbales, c'est précisément la présence de ces deux caractéristiques – la prédication et la modalité d'énonciation – qui permet d'accorder à de telles séquences le statut de phrase. Le rapport sujet-prédicat peut être exprimé de façon explicite par une construction binaire paratactique comme dans *Génial, ce film !* ou de façon implicite par le prédicat seul : *Génial !* Dans le dernier cas, l'identification du sujet se fait en fonction des indications fournies par le contexte linguistique ou la situation d'énonciation (Riegel et al. 2009 : 768). Dans la phrase averbale existentielle (Lefeuvre 1999 : 275 et suiv.), privée de sujet, même implicite, et par conséquent de la relation sujet-prédicat, le prédicat averbal est posé par la modalité : assertif, il affirme ou nie l'existence ou du sujet. Quant à la relation prédicative, son manque est compensé par l'instauration, au moyen de marqueurs prédicatifs d'un rapport rhématique (Ibidem, 290–315).

Sur la base du critère de la présence obligatoire de la relation prédicative, on peut refuser à différentes structures sans verbe conjugué le caractère de phrase. Mais, si l'on admet généralement que les énoncés thématiques ne peuvent pas être considérés comme phrases en l'absence de prédicat et d'assertion (Riegel et al. 2009 : 769) justement parce qu'« on ne parle pas pour ne rien dire » (Wilmet 1998 : 506), les opinions divergent pour ce qui est du caractère prédicatif des termes de salutations, des mots-phrases, des titres, des indications portées sur les inscriptions diverses, des étiquettes, des interjections...¹⁶

ET SI L'ON POUVAIT AVOIR ENCORE UN AUTRE TYPE DE NOYAU PHRASTIQUE ?

Enfin, il faut signaler que la définition de phrase proposée par Saloni et Świdziński (2012 : 43) fait ressortir encore une autre concep-

¹⁶ Comparer p. ex. la position de Gardes-Tamine (1998 : 32) sur les titres ou les écriteaux – pl. *zawiadomienia* (cf. Pisarek 1964 : 224) (la chercheuse n'évoque pas explicitement le critère de relation prédicative) et celle de Grzegorzycykowa (2012 : 140) ; celle de Riegel et al. (1998 : 765, rem 2) ou de Grzegorzycykowa (2012 : 17, 40) sur les apostrophes et les interjections et celle de Grevisse-Gosse, 2011, § 410–412). Voir aussi Wilmet (1998, § 616–619). Dans la perspective contrastive les divergences portent sur les ellipses : celles du verbe autre que la copule seront considérées en linguistique française comme des phrases verbales.

tion de l'élément central. On a vu que dans leur approche, la phrase pouvait se construire également autour d'une conjonction (le point *b* de la définition), mais dans ce cas-là, elle était composée de deux phrases. Les chercheurs afin d'anticiper d'éventuelles critiques soulignent que la phrase, telle que présentée sous *b*, doit être envisagée comme le résultat d'une opération récursive sur les phrases construites conformément à la partie *a* de la définition. Ce dispositif permet d'éviter l'écueil de l'emploi du mot phrase dans les deux parties de la définition (*definiendum* et *definiens*). Deuxièmement, ils affirment avoir arbitrairement accepté comme élément central une conjonction ou même une virgule (qu'ils interprètent comme une conjonction). Le point *b* de la définition définit donc en réalité une phrase complexe (traditionnellement phrases juxtaposées et coordonnées, soit assemblées en parataxe, phrase multiple de Wilmet [1998 : 554]), la phrase simple (dont font partie également les traditionnelles phrases complexes formées en hypotaxe) étant décrite par le point *a* (cf. phrase unique de Wilmet). Certes, ce type d'élément central ne peut pas être constitutif. Une réduction éventuelle à cet élément n'est donc pas envisageable.

CONCLUSION

Les conclusions qui s'imposent après la lecture des ouvrages de référence sur la grammaire (syntaxe) aussi bien français que polonais seraient selon nous les suivantes :

– Dans les deux langues, l'approche de la phrase est ouvertement communicative, la définition de la phrase est large (phrase verbale et averbale), elle s'appuie sur une relation prédicative nécessaire et la présence d'une modalité d'énonciation.

– En ce qui concerne le pivot des **phrases verbales**, on retrouvera deux conceptions concurrentes aussi bien dans les ouvrages polonais que français. Toutefois, si la linguistique française privilégie le partenariat de deux constituants (rapport de solidarité chez Bonnard, noyau SN-SV chez Maingueneau 1996), la linguistique polonaise attribue au prédicat le statut d'élément central. Quant à la forme propositionnelle minimale, quelle que soit la conception adoptée, une phrase verbale se compose en français de deux éléments : *Je viendrai. Il pleut*, en polonais un seul constituant suffit pour constituer une phrase complète et grammaticalement correcte : *Przyjdę. Pada*.

– Ainsi l’approche en deux constituants (l’ancienne approche en deux éléments, revisitée dans le sillage de la grammaire générative-transformationnelle) semble-t-elle mieux convenir à la description de la langue française. En effet, en français, la pauvreté de la flexion verbale ne permet pas toujours d’opposer les personnes verbales (désinentielles) et la présence de la personne pronominale (sujet réel ou apparent) s’avère obligatoire. Comme il n’y a pas de phrases sans sujet, ce dernier occupe une position privilégiée – la plus élevée par rapport aux autres arguments. Toutefois, on peut toujours se demander si un pronom personnel est un sujet de plein droit ou si, en tant qu’élément obligatoire, inséparable du verbe, non-accentué, il n’est pas un simple morphème flexionnel de personne (Maingueneau 1996 : 34). Son caractère privilégié serait ainsi estompé.

– L’approche qui fait du verbe le noyau semble être dédiée à la description de la langue polonaise. Certains verbes se décrivent comme présentant une valence zéro et la présence obligatoire du sujet se voit remise en question (cf. les schémas sans groupe nominal au nominatif référant à l’agent de l’action¹⁷ ou les schémas contenant des unités lexicales, voir p. ex. Grzegorzczkova [2012 : 54, 56–57, 61–63]). Et certes, il n’est pas impossible de décrire la langue polonaise en s’appuyant sur le modèle binaire comme le fait Bobrowski (2005) en postulant la présence de l’élément sémantiquement vide en position de sujet (élément non réalisé).

– En linguistique française, la préférence est accordée à l’analyse syntaxique de la phrase. En linguistique polonaise une place importante est réservée à la sémantique ; les phrases sont préférentiellement analysées en fonction des valeurs sémantico-syntaxiques du verbe qui déterminent leur structure propositionnelle.

– En ce qui concerne tout autre type de pivot (**phrases averbales**), il est possible d’avoir dans les deux langues des phrases à un seul terme. D’éventuelles différences portent sur les éléments qui ne peuvent pas être considérés comme phrases averbales.

– On a vu aussi que, selon certains auteurs, la phrase pouvait être présentée comme organisée autour de pivot de type différent (Saloni,

¹⁷ Les phrases sans sujet de la grammaire traditionnelle aussi bien celles dans lesquelles l’absence de sujet au nominatif est conditionnée lexicalement que celles qui sont le résultat de différentes transformations grammaticales (cf. Wolińska 1978).

Świdzinski 2012) : une conjonction, un signe de ponctuation dans ce que Wilmet (1998) appelle phrase multiple (les traditionnelles phrases en parataxe) – éléments auxquels une phrase ne peut pas être réduite.

RÉFÉRENCES

- Adam J.-M., 1975, *Linguistique et discours littéraire*, Paris, Larousse.
- Berrendonner A., 2002, « Les deux syntaxes », *Verbum* XXIV, 1–2, 23–36.
- Bloomfield L., 1933/1984, *Language*, Chicago and London, traduction française : *Le langage*, J. Grazio, Paris, 1970.
- Bobrowski I., 2005, *Składniowy model polszczyzny*, Kraków.
- Bonnard H., 1981, *Code du français courant*, Paris.
- Dąbmska-Prokop U., 1993, *Introduction à la grammaire nouvelle du français*, Kraków.
- Deloffre F., 1979, *La phrase française*, Paris.
- Dubois J., Lagane R., 1973, *La nouvelle grammaire du français*, Paris.
- Gardes-Tamine J., 1998, *La grammaire*, t. 2, *Syntaxe*, 3^e éd., Paris.
- Gobbe R., 1980, *Pour appliquer la nouvelle grammaire*, Bruxelles et Paris.
- Grevisse M., Goosse A., 2011, *Le bon usage*, 15^e éd., Bruxelles et Paris.
- Grzegorzczkova R., 2004, *Wykłady z polskiej składni*, 5^e éd., Warszawa.
- Jodłowski S., 1976, *Podstawy składni polskiej*, Warszawa.
- Karolak S., 1984, « Składnia wyrażen predykatywnych », in : *Gramatyka współczesnego języka polskiego, Składnia*, Z. Topolińska (éd.), Warszawa, 11–211.
- Klemensiewicz Z., 1963, « O wytycznych definicji zdania uwagi przyczynkowe », réimprimé dans *Problemy składni polskiej*, A. M. Lewicki (éd.), Warszawa, 1971, 93–101.
- Klemensiewicz Z., 1969, *Zarys składni polskiej*, 6^e éd., Warszawa.
- Kuryłowicz J., 1948, « Les structures fondamentales de la langue : groupe et proposition », *Studia Philosophica* III, 203–209.
- Laskowski R., 1984, « Podstawowe pojęcia morfologii », in : *Gramatyka współczesnego języka polskiego*, R. Grzegorzczkova, R. Laskowski, H. Wróbel (éd.), Warszawa, 9–57.
- Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris.
- Le Querler N., 1994, *Précis de syntaxe française*, Caen.
- Lefeuvre F., 1999, *La phrase averbale en français*, Paris et Montréal.
- Maingueneau D., 1996, *La syntaxe du français*, Paris.
- Mauger G., 1968, *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui*, Paris.
- Meillet A., 1908, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris.
- Nagórko A., 2000, *Zarys gramatyki polskiej (ze słowotwórstwem)*, Warszawa.
- Pisarek W., 1964, « O języku stowarzyszonym », *Język polski* XLIV, 220–231.

- Riegel M., Pellat J. Ch., Rioul R., 2009, *Grammaire méthodique du français*, 4^e éd., Paris.
- Ruwet N., 1968, *Introduction à la grammaire générative*, Paris.
- Saloni Z., Świdziński M., 2012, *Składnia współczesnego języka polskiego*, 5^e éd., Warszawa.
- Tesnière L., 1976, *Éléments de syntaxe structurale*, 2^e éd., Paris.
- Touratier Ch., 1980, *La relative, essai de théorie syntaxique*, Paris.
- Wagner R.-L., Pinchon J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris.
- Wilmet M., 1998, *Grammaire critique du français*, 2^e éd., Paris et Bruxelles.
- Wolińska O., 1978, « Konstrukcje bezmianownikowe we współczesnej polszczyźnie », *Acta Universitatis Nicolai Copernici, Filologia Polska* 42, Toruń.

**UN MOT (MÊME PAS ?), DEUX MOTS... UNE PHRASE ?
LE PROBLÈME DE LA DÉFINITION ET DE L'ÉLÉMENT CENTRAL
DANS LA PHRASE (PERSPECTIVE CONTRASTIVE POLONO-FRANÇAISE)**

Résumé

L'objectif du présent article est de voir quels sont les critères retenus et comment est définie la phrase dans les ouvrages de référence français et polonais. La réflexion porte aussi sur l'élément central et la forme minimale de la phrase dans les deux langues. Ainsi sont présentées deux conceptions concurrentes qui se partagent – dans des proportions différentes pour chaque langue – les suffrages des chercheurs : celle qui prône le dictat du verbe et celle qui “répartit les pouvoirs” entre le sujet et le verbe.

Mots-clés : phrase, définitions, sujet, verbe, proposition, phrase averbale

**ONE WORD (EVEN NOT?), TWO WORDS... A SENTENCE?
THE PROBLEM OF THE DEFINITION AND THE CENTRAL ELEMENT
IN A SENTENCE (A FRENCH-POLISH CONTRASTIVE PERSPECTIVE)**

Summary

The goal of this research proposal is to present the criteria used to define a sentence in French and Polish reference works. The discussion also focuses on the central element and the minimal formation of a sentence in these two languages. Accordingly, there are two concurrent conceptions described which are more or less widely adopted by scientists and researchers: the “diktat” of the verb and the partnership between the verb and its subject.

Key words: sentence, definitions, subject, verb, clause, phrase